



Notice d'utilisation de l'application TIV

à l'usage des TIV de la FFESSM



NOTES PERSONNELLES



SOMMAIRE

| | |
|---|--------|
| - 1. Accès à l'application en ligne | p : 3 |
| - 2. Engagement du TIV - Utilisation de son nom | p : 4 |
| - 3. Les menus de l'espace TIV | p : 5 |
| - 4. Téléchargement de la décision du BSERR | p : 9 |
| - 5. Menu «Page d'accueil» | p : 10 |
| - 6. Menu «Base documentaire» | p : 10 |
| - 7. Menu « Informations blocs » | p : 11 |
| - 8. Menu « Mes blocs » | p : 12 |
| - 9. Menu « Inspection » | p : 15 |
| - 10. Menu « Enregistrement d'un nouveau bloc » | p : 20 |
| - 11. Enregistrement d'une inspection | p : 24 |
| - 12. Contacts | p : 29 |

1 - Accès à l'application en ligne

L'application est accessible à l'adresse suivante : <https://tiv.ffessm.fr>.

La page d'accueil présente plusieurs modes d'accès :

- le verrou en haut de la page d'accueil,
- le menu à gauche,
- des icônes d'accès aux différents espaces protégés.



1 Cliquez sur l'un de ces trois points d'accès.



Inscrivez votre identifiant (N° de licence) et votre mot de passe puis cliquez sur «Se connecter». Votre mot de passe est le même que celui qui vous permet d'accéder à votre fiche individuelle dans l'espace «Licencié» du site www.ffessm.fr

Si votre mot de passe ne fonctionne pas ou si vous l'avez perdu, cliquez sur : «Mot de passe perdu (accès espace licencié)»



Le cadenas est ouvert, votre nom est affiché, vous êtes connecté(e).

2 - Texte d'engagement et autorisation d'utilisation de mon nom

Vous avez inscrit votre identifiant et votre mot de passe et cliqué sur «Se connecter». La page suivante s'affiche.

4

2 Pour aller plus loin et utiliser le site, vous devez cocher la case qui vous engage à exercer la fonction de TIV en toute impartialité, indépendance et intégrité, notamment comme défini à l'article 5 du Cahier des Charges relatif aux TIV, et à suivre les procédures techniques mises à votre disposition par la FFESSM. Cette procédure n'est à réaliser qu'une fois à votre première connexion.

Cliquez ensuite sur « Valider ».

Une fenêtre popup s'affiche.

3

Le texte de la popup est explicite. Cliquez sur « Bloquer » ou sur « Autoriser » puis sur « Enregistrer ».



Pour consulter ultérieurement les termes de votre engagement, pris lors de votre première connexion, cliquez sur votre nom, puis sur «Engagement TIV». Votre engagement s'affiche à nouveau



3.- Les menus de l'espace TIV



5

3.1 - Utilisation des menus

- ① **Nom du TIV** : Engagement du TIV, Mes informations, Se déconnecter (Pages 5 à 6)
- ② **Mode d'emploi** : téléchargement de la notice d'utilisation de l'espace TIV.
- ④ **Référents TIV** : accès aux coordonnées des référents TIV (page 6)
- ④ **Cahier des charges TIV** : Téléchargement de la Décision BSERR 15-106 et du Cahier des charges relatif à l'inspection périodique de bouteilles métalliques utilisées pour la plongée subaquatique.
- ⑤ **Page d'accueil** : permet de fermer un menu ouvert.
- ⑥ **Base documentaire** comprend tous les documents nécessaires au TIV, textes réglementaires, chapitre TIV du manuel de formation technique, la fabrication des bouteilles de plongée, la corrosion, les procédures d'inspection visuelle...
- ⑦ **Informations bloc** est accessible à tout public et permet de vérifier le statut d'un bloc au regard de l'inspection visuelle et de la requalification. Il permet de vérifier si un bloc n'a pas été déclaré volé.

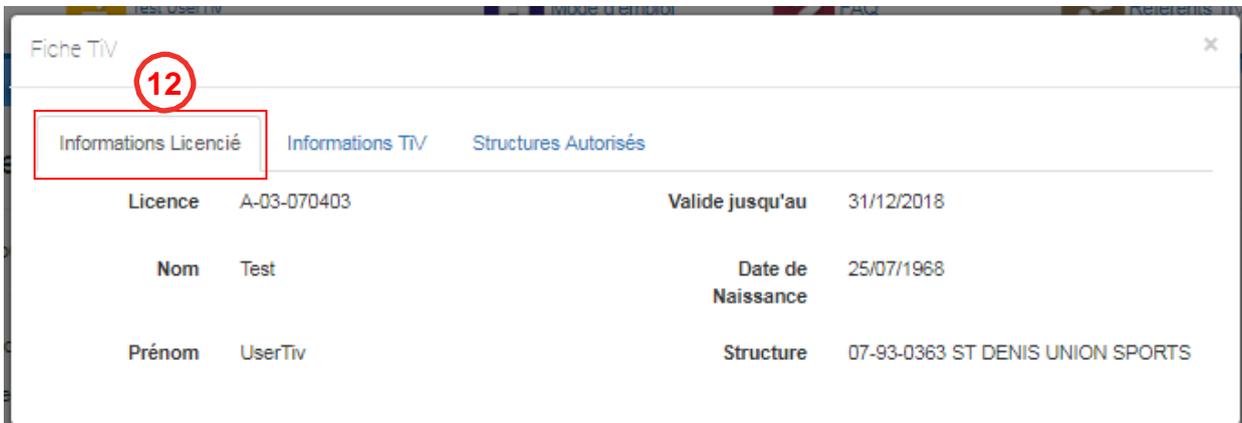
- ⑧ **Mes blocs** permet, à tout licencié, de vérifier le statut des bouteilles dont il est propriétaire, la date de dernière inspection, d'éditer l'attestation d'inspection visuelle et de supprimer de la liste un bloc mal enregistré, vendu ou inscrit en double.
- ⑨ **Inspections** permet d'enregistrer les nouveaux blocs sur le site et le résultat des inspections visuelles.
- ⑩ **Contacts** : coordonnées de la FFESSM, mentions légales, lien vers la page «Contacts» du site www.ffessm.fr.

3.2 - Mes informations

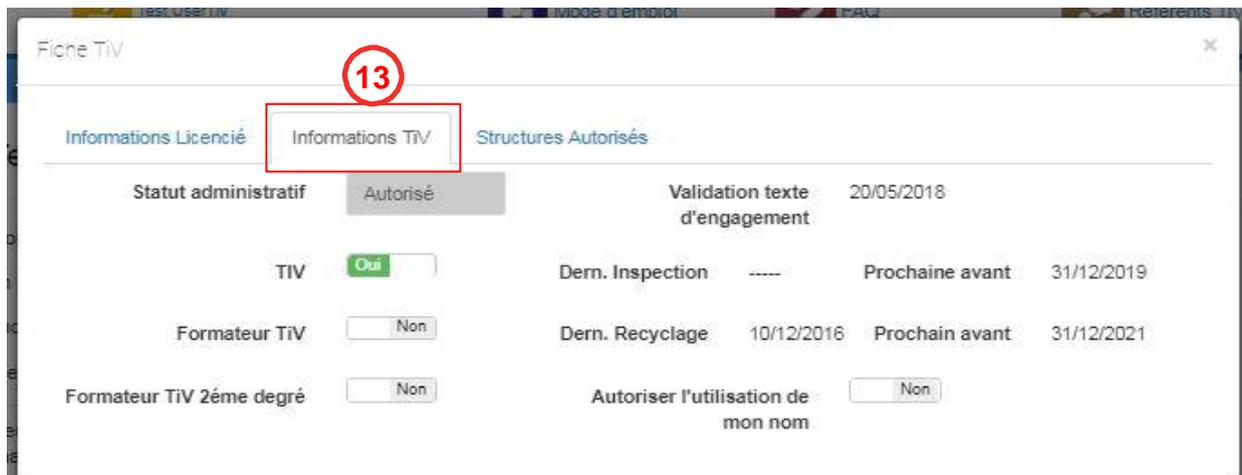


- ⑪ Consultation des informations relatives au TIV

- ⑫ **1er onglet : Identité et licence du TIV**



- ⑬ **2ème onglet : Statut et activité du TIV**





- 14 Pour revenir sur l'autorisation ou non d'utiliser votre nom, cliquez sur « Mes informations », puis sur « Informations TIV »

| Statut administratif | Autorisé | Validation texte d'engagement | 20/05/2018 |
|--------------------------|---|------------------------------------|--------------------------------------|
| TIV | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | Dem. Inspection | ----- Prochaine avant 31/12/2019 |
| Formateur TIV | <input type="checkbox"/> Non | Dem. Recyclage | 10/12/2016 Prochain avant 31/12/2021 |
| Formateur TIV 2ème degré | <input type="checkbox"/> Non | Autoriser l'utilisation de mon nom | <input type="checkbox"/> Non |

Vous pouvez alors revenir sur la décision prise lors de votre première connexion

7

| Statut administratif | Autorisé | Validation texte d'engagement | 20/05/2018 |
|--------------------------|---|------------------------------------|--|
| TIV | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | Dem. Inspection | ----- Prochaine avant 31/12/2019 |
| Formateur TIV | <input type="checkbox"/> Non | Dem. Recyclage | 10/12/2016 Prochain avant 31/12/2021 |
| Formateur TIV 2ème degré | <input type="checkbox"/> Non | Autoriser l'utilisation de mon nom | <input checked="" type="checkbox"/> Oui 14 Enregistrer |

- 15 3ème onglet : Liste des structures dans lesquelles le TIV est autorisé à exercer

Structures Autorisées

- 07-93-0363 ST DENIS UNION SPORTS
- 33-06-11111C test SCA
- 33-06-111111 CLUB TEST

« < 1 > » 1 à 3 sur 3 structures



3.3 - Se déconnecter



Cliquez sur votre nom pour faire apparaître le menu.

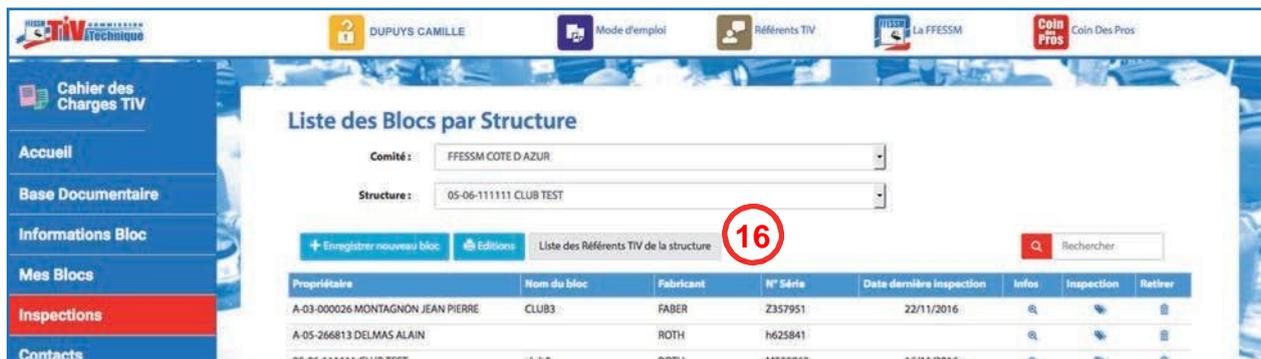


Cliquez sur «Se déconnecter»



Vous êtes déconnecté(e)

16 3.4 - Liste des référents TIV de la structure



Des référents TIV sont à la disposition des structures et des TIV pour leur venir en aide et les conseiller pour tout ce qui concerne la mise en place, l'exécution et l'interprétation des inspections visuelles.



On distingue :

- Les Référents nationaux qui sont choisis par le Rrésident de CTN, parmi les Formateurs 2ème degré de TIV,
- Les Référents régionaux qui sont choisis par les Présidents de CTR, parmi les Formateurs 1er degré ou 2ème degré de TIV. Les présidents de CTR peuvent affecter des référents (Formateurs 1^{er} degré ou 2^{ème} degré) par département.

4 - Téléchargement de la décision du BSEER et du Cahier des charges TIV

- 18** Cliquez sur le menu «Cahier des charges TIV», la fenêtre ci-dessous s’ouvre.

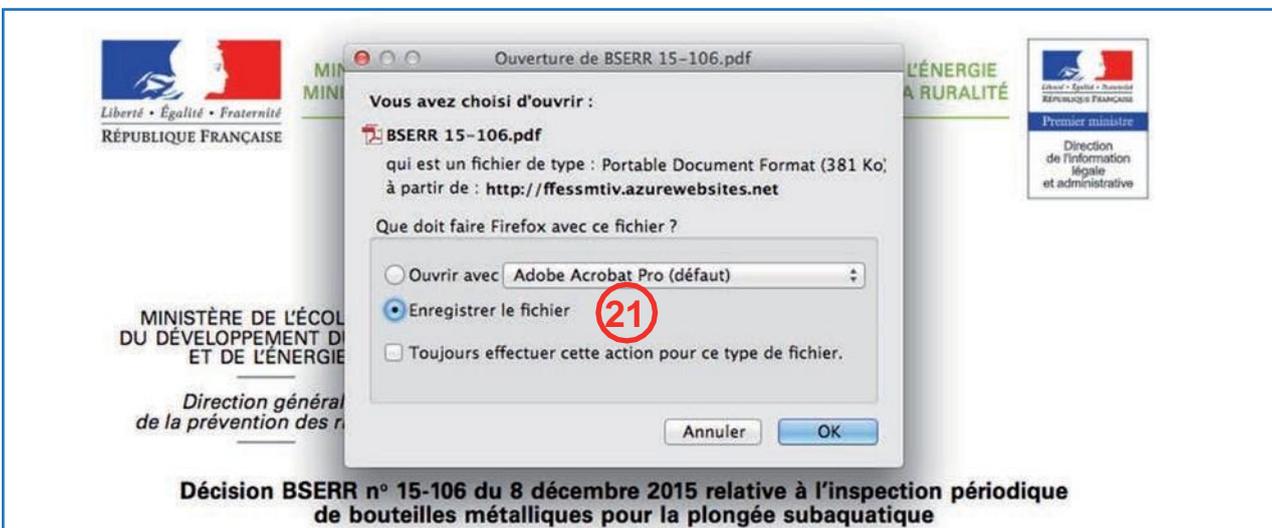


- 19** Sélectionnez pour télécharger la décision du BSERR.

- 20** Sélectionnez pour télécharger le cahier des charges TIV.

En fonction du paramétrage de votre navigateur, soit les documents s’affichent directement dans une nouvelle fenêtre, soit les fichiers se chargent dans le dossier «téléchargement» ou sur le bureau de votre ordinateur, vous pouvez les ouvrir avec Adobe Reader.

- 21** Si la fenêtre ci-dessous s’affiche, sélectionnez «Enregistrer le fichier» et cliquez sur «OK»





Le fichier se charge dans le dossier «téléchargement» ou sur le bureau de votre ordinateur.

5 - Menu «Page d'accueil»

- 22 Cliquez sur «Accueil» pour fermer un écran d'un autre menu affichant des informations.



22

6- Menu «Base documentaire»

Vous avez accès aux textes réglementaires concernant les bouteilles de plongée, au chapitre TIV du manuel de formation technique et à tous les documents destinés aux TIV, aspects de la corrosion, description des défauts, procédures d'inspection...

- 23 Cliquez sur le menu «Base documentaire», la liste des documents disponibles s'affiche.



23

- 24 Cliquez sur le document que vous désirez télécharger.

- 25 Vous avez également la possibilité de télécharger tous les documents mis à votre disposition sous forme d'un seul dossier zippé.

Mêmes remarques que pour le chargement du cahier des charges. (Item 21 page 9).

7- Menu «Informations bloc»

Vous avez la possibilité de vérifier le statut, au regard de l'inspection visuelle et de la requalification, de n'importe quel bloc enregistré par une structure fédérale.

23 Vous pouvez également vérifier si un bloc a été déclaré volé et si c'est le cas, l'application donne les coordonnées du déclarant.

Le menu «Informations bloc» est commun à toutes les connexions, le public non licencié y a accès. Cela permet, par exemple au préposé au gonflage de vérifier le statut d'un bloc.

26 Cliquez sur le menu «Informations bloc».

27 Sélectionnez le nom du fabricant, dans le menu déroulant.
Si le nom du fabricant ne figure pas dans ce menu, prévenez l'administrateur du site <tiv@ffessm.fr> qui procédera à la mise à jour.

28 Inscrivez le numéro de série **complet** du bloc, exemple : **98 AA 5682** et non **5682**.

29 Cliquez sur «Rechercher».



- 30 Date de dernière inspection visuelle, statut du bloc et date de dernière requalification.
- 31 Bloc déclaré volé, date de déclaration et coordonnées du club déclarant. Pour déclarer un bloc volé ou inversement pour annuler cette déclaration, voir la fiche d'information des blocs. Pour consulter et modifier cette fiche voir §10.4 page 23.

8 - Menu "Mes blocs"

- 32 Si les blocs dont vous êtes propriétaire sont enregistrés par une structure FFESSM et inspectés par un TIV, vous pouvez vérifier leur statut vis à vis de l'inspection visuelle et de la requalification.

8.1 - Téléchargement de la liste de vos blocs

- 32 Vous pouvez télécharger la liste de vos blocs pour vérifier leur statut. Voir les précisions concernant le téléchargement page 9 item 21.

Mes Blocs

Nom : Test UserTiv

Licence n° : A-03-070403

Club : 07-93-0363 ST DENIS UNION SPORTS

[Editer Récapitulatif](#)

Informations Bloc :

Rechercher [10]

| Nom | Fabricant | N° série | Enregistré sur | Statut | Date dernière Inspecti... | Attest. IV |
|--------|--------------------------|----------|------------------------|---------------|---------------------------|------------|
| 06 | HEISER | 123854 | 33-06-111111 CLUB TEST | Corrosion ... | 06/04/2017 | |
| Essai4 | CATALINA | Essai4 | 33-06-111111 CLUB TEST | Marquage ... | 08/02/2018 | |
| 12 | Eurocylinder Systems ECS | 123854 | 33-06-111111 CLUB TEST | Validé | 21/09/2017 | |

1 à 3 blocs

- 33 Date de la dernière inspection visuelle et statut (validé / refusé / rebuté).
- 34 Téléchargement de l'attestation d'inspection visuelle.
- 35 Vous pouvez éditer la fiche comportant tous vos blocs.



34 8.2 - Téléchargement de l'attestation d'inspection visuelle

Pour télécharger l'attestation d'inspection visuelle de la bouteille dont vous êtes propriétaire, cliquez sur l'icône.

Voir les précisions concernant le téléchargement page 9 item 21.

Si l'option «Édition» de l'attestation d'inspection visuelle n'est pas proposée, c'est qu'aucune inspection visuelle n'a été enregistrée dans l'application pour ce bloc.



8.3 - Les différents modèles d'attestations d'inspection visuelle

Il existe deux modèles d'attestation d'inspection visuelle :

- - une attestation signée par le TIV qui vous la remet et que vous devez signer également.
- - une copie d'attestation sans signature que vous pouvez télécharger via le menu «Mes blocs» pour justifier du statut de votre bouteille.

13



Copie d'attestation téléchargée par le licencié ; ne comporte pas de signature.

Attestation remise par le TIV à l'issue de la visite et qui doit être signée par le TIV et le propriétaire.



36 Le résultat de l'inspection visuelle est porté en **vert** sur l'attestation d'un bloc **validé**.

37 Le résultat de l'inspection visuelle est porté en **rouge** sur l'attestation d'un bloc **rebuté** et l'attestation présente en filigramme la mention **non validé**.

38 Un QR-code est porté sur l'attestation.

8.4 - Utilisation du QR-code

38 L'attestation présente un QR-code lisible à l'aide d'un smartphone et d'une application Flashcode. Il permet de vérifier l'authenticité de l'attestation.

Flashez le QR-code à l'aide de votre smartphone. Un lien contenant les identifiants du bloc, vous connecte sur la page «informations bloc» du site.

Le résultat de la recherche s'affiche sur votre smartphone : identification du bloc, date de dernière inspection, statut et date de dernière requalification.

Si, de votre smartphone, vous envoyez cette fiche par email, à réception sur votre ordinateur, ce mail contient un lien d'accès direct à la fiche «Informations bloc» du site.

9 - Le menu «Inspections»

39 Cliquez sur le menu «Inspections».

Vous avez possibilité de saisir une inspection réalisée par un TIV (vous ou un collègue qui a autorisé l'utilisation de son nom (voir §2 p4) ou une « inspection externe » (sous-traitée à un centre de requalification). Pour saisir une « inspection externe » se reporter à la « Notice Inspection externe » en téléchargement sous l'onglet « Mode d'emploi ».

Il est aussi possible de saisir une inspection sans être connecté à internet (cas de liaison internet non disponible dans le local d'inspection). → Se reporter à la « Notice saisie hors ligne ».

39 Cliquez sur le menu «Inspections».

40 Choix de la structure. Si vous êtes TIV habilité dans plusieurs structures, choisissez dans le menu déroulant, celle pour laquelle vous voulez effectuer des inspections.

| Propriétaire | Nom bloc | Fabric... | N° Série | Dem. inspe... | Nom TIV | Dern. requa... | Infos | Inspection | Retirer |
|---------------------------|---------------------|--------------|----------|---------------|---------------|----------------|-------|------------|---------|
| 33-06-111111 CLUB TEST | club78 requalif | HEISER | potuy | 01/02/2018 | NAIGEON GE... | 13/12/2017 | 🔍 | 📄 | 🗑️ |
| 33-06-111111 CLUB TEST | CLUB 55 | HEISER | POIUUU | 06/04/2017 | GOUIN CHARLIE | 08/12/2016 | 🔍 | 📄 | 🗑️ |
| A-03-045808 GOUIN CHARLIE | Bloc test | HEISER | 123456 | 17/09/2017 | GOUIN CHARLIE | 01/01/2005 | 🔍 | 📄 | 🗑️ |
| A-03-070403 Test UserTiv | 06 | HEISER | 123654 | 08/04/2017 | GOUIN CHARLIE | 16/02/2017 | 🔍 | 📄 | 🗑️ |
| A-03-070403 Test UserTiv | Essai4 | CATALINA | Essai4 | 08/02/2018 | GOUIN CHARLIE | 15/01/2017 | 🔍 | 📄 | 🗑️ |
| 33-06-111111 CLUB TEST | 25 requalif | OLAER | 56423 | 08/10/2017 | NAIGEON GE... | 03/10/2017 | 🔍 | 📄 | 🗑️ |
| A-03-070403 Test UserTiv | 12 | Eurocylin... | 123654 | 21/09/2017 | GOUIN CHARLIE | | 🔍 | 📄 | 🗑️ |
| 33-06-111111 CLUB TEST | Bloc test Club Test | FABER | 678910 | 28/09/2017 | GOUIN CHARLIE | 29/09/2017 | 🔍 | 📄 | 🗑️ |
| 33-06-111111 CLUB TEST | 96 | IWKA | 5555558 | 06/04/2017 | GOUIN CHARLIE | | 🔍 | 📄 | 🗑️ |
| 33-06-111111 CLUB TEST | 23 | SOCIÉTÉ... | 5263 | 06/04/2017 | GOUIN CHARLIE | 14/05/1999 | 🔍 | 📄 | 🗑️ |

41 Colonne «Infos» de la liste. Consultation de la fiche des informations relatives à un bloc. Cliquez sur l'icône de la bouteille dont vous voulez consulter les informations.



41 Colonne «Infos» de la liste. Consultation de la fiche des informations relatives à un bloc. Cliquez sur l'icône de la bouteille dont vous voulez consulter les informations.

Toutes les informations, sauf le nom du fabricant et le numéro de série, sont modifiables.

41

Fiche Bloc x

| | |
|--|---|
| <p>Désignation du bloc <input type="text" value="96"/></p> <p>Fabricant fût IWKA</p> <p>N° de série fût 5555558</p> <p>Marque Bloc <input type="text" value="Scubapro"/></p> <p>Marque robinet <input type="text" value="ppp"/></p> <p>N° série robinet <input type="text" value="666"/></p> <p>Date 1ère épreuve <input type="text" value="12/10/2014"/> </p> | <p>Propriétaire 33-06-111111 CLUB TEST ...</p> <p>Mélange Gazeux <input type="text" value="Air"/> ▼</p> <p>Filetage Bloc <input type="text" value="M25 x 2 ISO"/> ▼</p> <p>Capacité Bloc <input type="text" value="12"/> Litres</p> <p>Filetage robinet <input type="text" value="DIN 5/8 Gaz (Air)"/> ▼</p> <p>Dernière Requalif. 01/01/0001 </p> |
|--|---|

Bloc volé

16

42

Edition des informations. Plusieurs types d'éditations sont possibles, liste ou attestation avec ou sans signature, et plusieurs formats sont disponibles (PDF et Excel).

Editions x

Type d'édition : ▼ 43

Edition : Tout Sélection

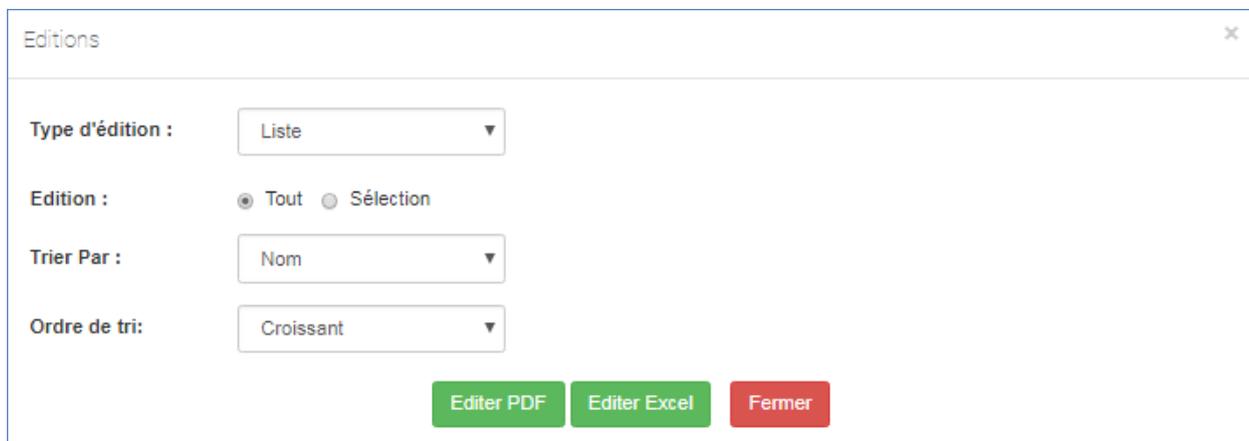
Trier Par : ▼

Ordre de tri: ▼

- 43 Edition par liste, sélectionner «liste» dans le menu déroulant.



- 44 Si vous voulez tout éditer : cliquez sur «Tout ».



17

Vous avez la possibilité de choisir suivant quelle colonne (Nom, propriétaire, N° de série,...) seront triés les blocs sur la liste déroulante « Trier par » et de choisir l'ordre de tri (Croissant ou Décroissant).

- 45 Si vous voulez n'éditez qu'une partie des blocs de la structure, cliquez sur « sélection »

Vous pouvez choisir l'édition :

- a de blocs de votre structure
- b ou de ceux appartenant aux licenciés de votre structure
- c ou encore les blocs enregistrés dans votre structure bien qu'appartenant à des licenciés d'une autre structure.

46 Sélectionnez les blocs à éditer en cochant les cases, par exemple pour une sortie club, ou pour éditer les blocs à inspecter ou à requalifier.

Note : Vous pouvez trier les blocs suivant le critère souhaité en cliquant sur le titre d'une colonne.

47 Vous pouvez sélectionner les colonnes que vous souhaitez éditer.

The screenshot shows the 'Editions' window with the following elements:

- Top controls:** Type d'édition (Liste), Edition (Tout/Sélection), Trier Par (Nom), Ordre de tri (Croissant).
- Navigation tabs:** Blocs Club/SCA (a), Blocs Licenciés (b), Blocs Externes (c).
- Search and Display:** Recherche bar, 10 items per page, list view icon.
- Table:**

| | Nom | Propriétaire | Fabricant | |
|-------------------------------------|---------------------|------------------------|---------------------------|------------|
| <input type="checkbox"/> | club78 requalif | 33-06-111111 CLUB TEST | HEISER | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | CLUB 55 | 33-06-111111 CLUB TEST | HEISER | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 25 requalif | 33-06-111111 CLUB TEST | OLAER | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bloc test Club Test | 33-06-111111 CLUB TEST | FABER | |
| <input type="checkbox"/> | 96 | 33-06-111111 CLUB TEST | IWKA | 06/04/2017 |
| <input type="checkbox"/> | 23 | 33-06-111111 CLUB TEST | SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE ... | 06/04/2017 |
| <input type="checkbox"/> | perso2 | 33-06-111111 CLUB TEST | EM ANZIN | 06/04/2017 |
| <input type="checkbox"/> | Tampon1 | 33-06-111111 CLUB TEST | VALLOUREC | 24/09/2017 |
| <input type="checkbox"/> | 56 | 33-06-111111 CLUB TEST | PRODUCTOS TUBULARES (...) | 06/04/2017 |
| <input type="checkbox"/> | club7 | 33-06-111111 CLUB TEST | EM ANZIN | 06/04/2017 |
- Context Menu (47):**
 - Propriétaire
 - Fabricant
 - N° de Série
 - Dem. Inspection
 - Nom du TIV
 - Dem. requalification
- Bottom controls:** Page navigation (1-3), 'Editer PDF' (48), 'Editer Excel' (48), 'Fermer'.

48 Cliquer sur « Editer PDF » ou sur « Editer Excel ».

L'édition Excel (en fait un export Excel) permet de créer un fichier club de vos blocs.

Exemple d'édition PDF

Listes des Blocs

Club/SCA : 33-06-111111 CLUB TEST

| Propriétaire | Nom | Fabricant | Numéro de série | Dern. Insp. | Nom Inspecteur | Dern. Requal. | Statut |
|--------------|---------------------|-----------|-----------------|-------------|----------------|---------------|------------------------|
| 33-06-111111 | 25 requalif | OLAER | 56423 | 08/10/2017 | NAIGEON | 03/10/2017 | Non conforme / Date de |
| 33-06-111111 | Bloc test Club Test | FABER | 678910 | 28/09/2017 | GOUIN CHARLIE | 29/09/2017 | Validé |
| 33-06-111111 | CLUB 55 | HEISER | POIUUU | 06/04/2017 | GOUIN CHARLIE | 08/12/2016 | Validé |

43 **Edition d'attestations.** Choisissez attestation avec ou sans signature (Item 43 p17). Vous pouvez, comme pour la liste, choisir la totalité ou sélectionner certains blocs. Cliquez sur «Editer».

19

Page au format A4 contenant les attestations des blocs sélectionnés

10- Enregistrement d'un nouveau bloc

- 49 Cliquez sur «Enregistrer nouveau bloc». (Item 49 page 15).
- 50 Sélectionnez le fabricant dans le menu déroulant. Si le nom du fabricant n'existe pas, contactez l'administrateur <tiv@ffessm.fr> qui procèdera à la mise à jour.

The screenshot shows a web form titled "Enregistrer nouveau bloc". The "Fabricant :" field has a dropdown menu open, displaying a list of manufacturers: - choisir -, FABER, HEISER, IWKA, LUXFER, MANNESMANN, MCS, ROTH (highlighted), SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE DE GERZAT (SMG), and WORTHINGTON. The "N° de série :" field is empty. There are "Valider" and "Annuler" buttons at the bottom right.

- 51 Saisissez le numéro de série complet. Exemple : 98AA5896 et non 5896.

20

The screenshot shows the same form as before, but now the "N° de série :" field contains the text "98AA5896". A red circle with the number "51" is placed over the text in the input field. Below the dropdown menu, there is a small note: "Si un fabricant est manquant, contacter l'administrateur via : tiv@ffessm.fr". The "Valider" and "Annuler" buttons are still present.

Puis validez.

The screenshot shows a confirmation dialog box with the following text: "Voulez-vous créer le bloc avec le fabricant: ROTH le numéro de série : 98AA5896". Below this, it says "Après enregistrement ce bloc ne pourra plus être supprimé." At the bottom right, there are two buttons: "Annuler" and "D'accord". A red circle with the number "52" is placed over the "D'accord" button.

- 52 Cliquez sur «D'accord» pour confirmer l'enregistrement. Ces identifiants ne pourront plus être modifiés.

53 Renseignez la fiche rassemblant les caractéristiques techniques du nouveau bloc.

Fiche Bloc **53**

Désignation du bloc

Fabricant fût ROTH

N° de série fût 98AA5896

Propriétaire **54** ...

Mélange Gazeux - choisir -

Filetage Bloc - choisir -

Capacité Bloc 0 Litres

Filetage robinet - choisir -

Marque Bloc

Marque robinet

N° série robinet

Date 1ère épreuve 01/01/0001

Date Requalif. 01/01/0001

21

54 Le propriétaire peut être une structure ou un licencié. Cliquez sur les pointillés.

Sélectionner le propriétaire

Club /SCA **Licencié**

Comité: FFESSM COTE D AZUR

Structure: 05-06-111111 CLUB TEST

Sélectionner

10.1 - Choix du propriétaire Club ou SCA

Sélectionner le propriétaire

Club /SCA Licencié

Comité: FFESSM COTE D AZUR **55**

Structure: 05-06-111111 CLUB TEST

Sélectionner

- 55 Choisissez le comité d'appartenance et la structure (club ou SCA) propriétaire du bloc. La possibilité qu'une structure club ou SCA enregistre un bloc et procède à l'inspection visuelle et à l'enregistrement des inspections et des requalifications pour une autre structure club ou SCA affiliée à la FFESSM n'est pas exclue.

10.2 - Choix du propriétaire licencié

- 56 Dans le cas du choix par numéro de licence, le résultat est unique. Si la recherche est effectuée à l'aide du nom, une liste des homonymes s'affiche. Sélectionnez la bonne personne.

Sélectionner le propriétaire

Club / SCA **Licencié**

N° Licence :

Nom : Rechercher

Rechercher 10

| Nom | Club / SCA | Commands |
|--------|------------|--|
| DUPOND | | Sélectionner |
| DUPOND | | Sélectionner |

10.3- Fiche complètement renseignée.

Fiche Bloc

Désignation du bloc Propriétaire

Fabricant fût Mélange Gazeux

N° de série fût Filetage Bloc

Marque Bloc Capacité Bloc Litres

Marque robinet Filetage robinet

N° série robinet

Date 1ère épreuve Date Requalif.

Bloc volé

Valider Annuler

- 57) Tous les champs sont modifiables après validation sauf le nom du fabricant et le numéro de série.
- 58) Le champ «date de requalification» est modifiable via l'interface TIV, enregistrement d'une inspection.
- 59) Les champs «Mélange gazeux», «Filetage bloc» et «Filetage robinet» sont renseignés par des menus déroulants.
 - Filetage bloc : filetage du col de la bouteille entre bloc et robinet,
 - Filetage robinet : filetage de sortie du robinet, entre robinet et détendeur.

Pour rappeler la fiche d'identification d'un bloc, cliquez sur l'icône de la colonne «Infos». Vous pouvez ainsi modifier les données techniques du bloc. (Item 41 page 15).

10.4- Déclaration de vol d'un bloc

- 60) Pour déclarer un bloc volé, cochez la case « Bloc volé » sur la fiche bloc.

23

- 61) Cliquez sur «D'accord» pour valider. Vérifiez dans «Informations bloc» que le bloc est bien déclaré volé.

Pour annuler cette déclaration, décochez la case puis validez..

11 - Enregistrement d'une inspection.

Cliquez sur « Inspection » (Item 39 p 15) puis sur l'icône de la bouteille dont vous voulez enregistrer l'inspection visuelle.

39 Mes Blocs

62 Comité : FFESSM PACA

62 Structure : 33-06-111111 CLUB TEST

| Propriétaire | Nom bloc | Fabricant | N° Série | Dem. inspection | Nom TIV | Dem. requalifica... | Infos | Inspection | Retirer |
|------------------------|---------------------|--------------|----------|-----------------|----------------|---------------------|-------|------------|---------|
| 33-06-111111 CLUB TEST | club78 requaif | HEISER | poly | 01/02/2016 | NAIGEON GERALD | 13/12/2017 | | | |
| 33-06-111111 CLUB TEST | CLUB 55 | HEISER | POILUJU | 06/04/2017 | GOUIN CHARLIE | 08/12/2016 | | | |
| 33-06-111111 CLUB TEST | 25 requaif | OLAER | 86423 | 08/10/2017 | NAIGEON GERALD | 03/10/2017 | | | |
| 33-06-111111 CLUB TEST | Bloc test Club Test | FABER | 678910 | 28/09/2017 | GOUIN CHARLIE | 28/09/2017 | | | |
| 33-06-111111 CLUB TEST | 98 | IWKA | 5555558 | 06/04/2017 | GOUIN CHARLIE | | | | |
| 33-06-111111 CLUB TEST | 23 | SOCIÉTÉ M... | 5283 | 06/04/2017 | GOUIN CHARLIE | 14/05/1999 | | | |
| 33-06-111111 CLUB TEST | perso2 | EM ANZIN | 3854 | 06/04/2017 | GOUIN CHARLIE | 12/01/2013 | | | |

62 **Remarque préalable :** On ne traitera dans ce paragraphe que la procédure de saisie d'une inspection réalisée par un TIV. Pour la saisie d'une « inspection externe » se reporter à la « Notice inspection externe » en téléchargement sous l'onglet « Mode d'emploi ».

Il est aussi possible de saisir une inspection sans être connecté à internet (cas de liaison internet non disponible dans le local d'inspection). → Se reporter à la « Notice saisie hors ligne ».

24

63 Sélectionnez la case «Saisie inspection».

11.1 - Le bloc a été inspecté par un TIV mais non requalifié

64 Sélectionnez le TIV qui a effectué l'inspection, dans le menu déroulant. Seuls les TIV habilités par la structure et qui ont autorisé l'utilisation de leur nom (Voir §3 p4), sont proposés dans la liste.

63 Saisie Inspection

Inspection du 08/12/2016 effectuée par

Statut : Non conforme

Ce bloc a été requalifié

Commentaire :

64 DUBUYS CAMILLE

BOUQUET STEPHANE

BETSCHART LAURENT

DUPUYS CAMILLE

DUPUYS LEONARD

MONTAGNON JEAN PIERRE

Enregistrer l'inspection

Annuler l'inspection

Liste des référents TIV

Sélectionnez dans les menus déroulants, le statut correspondant au résultat de l'inspection visuelle.

- 65 Pour un bloc «Non conforme», indiquez la raison dans le menu déroulant. 66

Inspection Bloc

Caractéristiques du bloc Saisie Inspection

Inspection du 08/12/2016 effectuée par DUPUYS CAMILLE

Statut: Non conforme (65)

Ce bloc a été

Commentaire :

Reason dropdown: Bouteille non CE (66)

Buttons: Enregistrer l'inspection, Annuler l'inspection, Liste des référents TIV

25

- 67 Pour un bloc «Rebuté», indiquez la raison dans le menu déroulant.

Statut: Rebuté

Ce bloc a été requalifié

Commentaire :

Reason dropdown: Corrosion externe généralisée (67)

Buttons: Enregistrer l'inspection, Annuler l'inspection, Liste des référents TIV

- 68 Pour un bloc «refusé», indiquez la raison. Un refus peut être temporaire dans l'attente d'investigations complémentaires. Précisez dans le champ «commentaires».

Statut: Refusé

Ce bloc a été requalifié

Commentaire :

Reason dropdown: Corrosion externe (à reconditionner) (68)

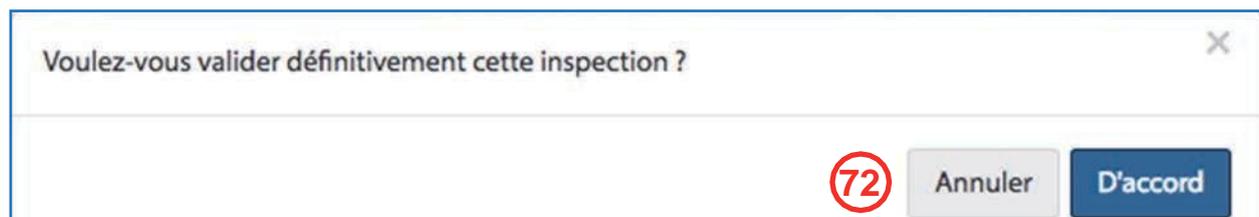
Buttons: Enregistrer l'inspection, Annuler l'inspection, Liste des référents TIV

Pour une conclusion favorable de l'inspection visuelle, sélectionnez «validé».



70 Eventuellement, complétez par un commentaire de 30 caractères maximum.

71 Cliquez sur « Enregistrez l'inspection. »



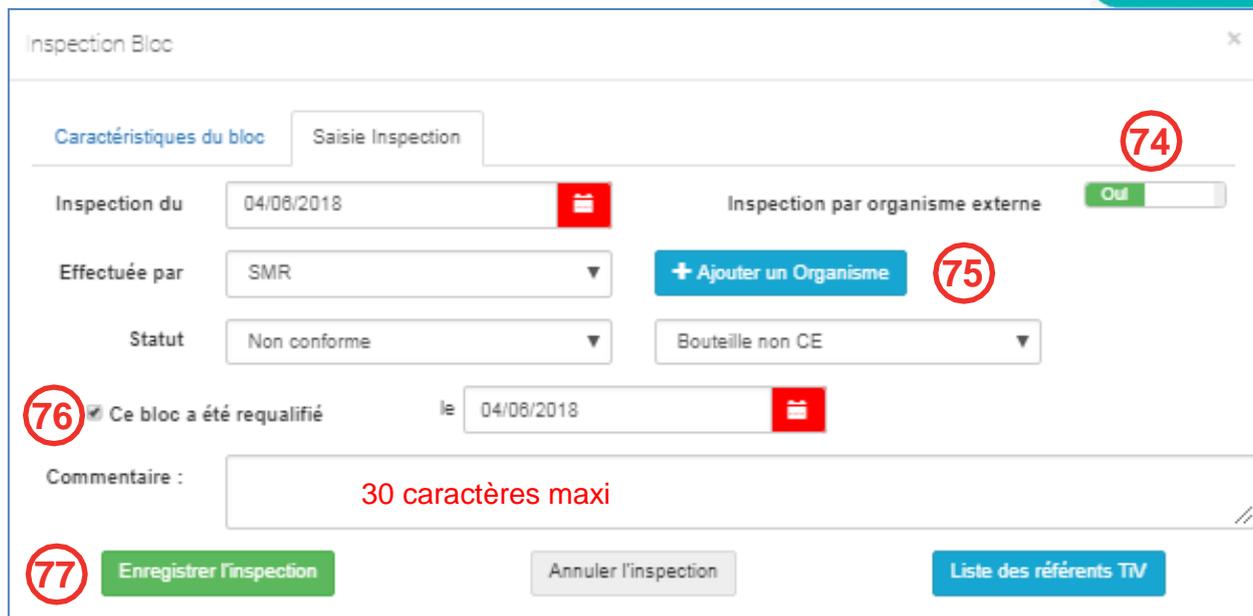
72 Cliquez sur «D'accord» pour valider l'enregistrement de l'inspection.



73 Si vous désirez télécharger l'attestation d'inspection visuelle, cliquez sur «D'accord» et suivez les indications de téléchargement. Item 21 page 9.

11.2 – Le bloc a été requalifié

74 Si le bloc revient de requalification, cliquez sur « Inspection par organisme externe », sélectionner l'entreprise dans la liste déroulante et indiquez la date de requalification. Une liste déroulante vous permet de choisir le centre de requalification.

27

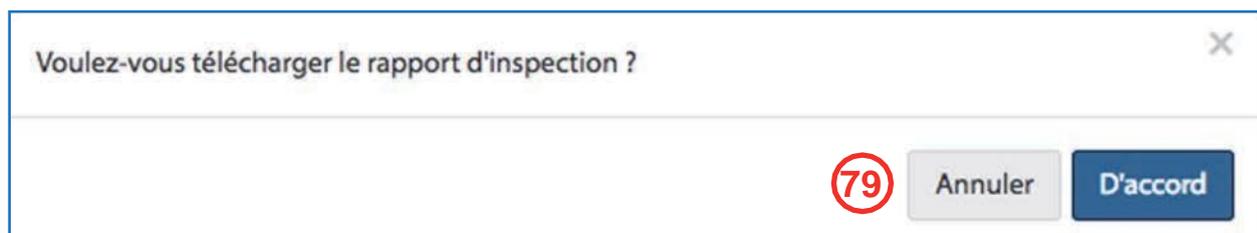
75 Si l'entreprise à laquelle vous avez confié le travail ne figure pas dans la liste déroulante, cliquez sur « Ajouter un organisme » et suivez la consigne affichée.

76 Cochez la case « Ce bloc a été requalifié ». Eventuellement, complétez par un commentaire de 30 caractères maximum.

77 Cliquez sur « Enregistrez l'inspection. »



78 Cliquez sur «D'accord» pour validez l'enregistrement de l'inspection.



79 Si vous désirez télécharger l'attestation d'inspection visuelle, cliquez sur «D'accord» et suivez les indications de téléchargement. (Item 21 page 9).

11.7 - Suppression d'un bloc

- 80** Pour supprimer un bloc de la structure que vous avez sélectionnée, cliquez sur l'icône «poubelle» de la colonne «Retirer».

| Propriétaire | Nom du bloc | Fabricant | N° Série | Date dernière inspection | Infos | Inspection | Retirer |
|----------------------------------|--------------------|------------|----------|--------------------------|-------|------------|-----------|
| A-03-00026 MONTAGNON JEAN PIERRE | CLUB3 | FABER | Z357951 | 22/11/2016 | | | |
| A-05-266813 DELMAS ALAIN | | ROTH | h625841 | | | | |
| 05-06-111111 CLUB TEST | club5 | ROTH | M258963 | 16/11/2016 | | | |
| 05-06-111111 CLUB TEST | Alu1 | LUXFER | lux321 | 08/12/2016 | | | |
| 05-06-111111 CLUB TEST | Club1 | MANNESMANN | GR56985 | 08/12/2016 | | | |
| 05-06-111111 CLUB TEST | Bouteille nitrox 1 | FABER | A111111 | 17/11/2016 | | | 80 |
| 05-06-111111 CLUB TEST | Club2 | ROTH | 98AAS896 | 12/12/2016 | | | |

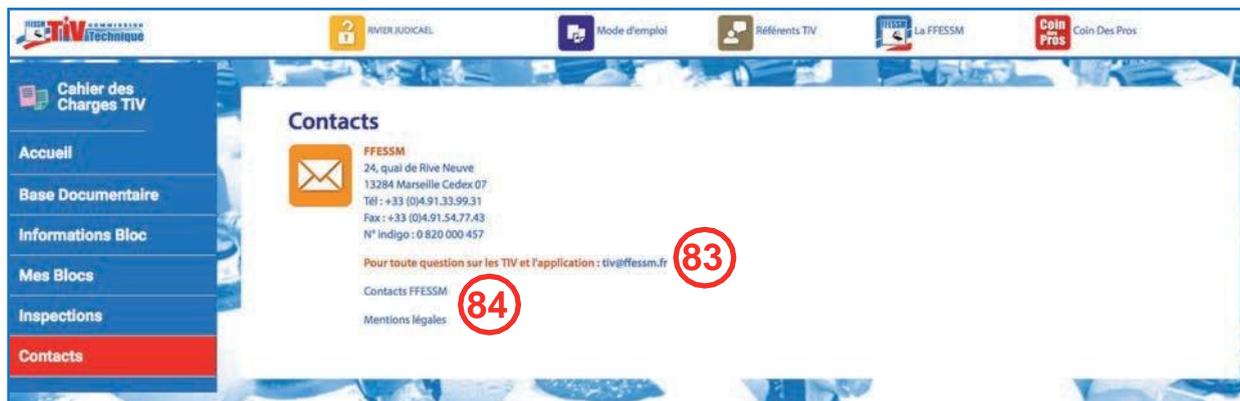
Une fenêtre de confirmation s'affiche.

- 81** Cliquez sur «D'accord pour confirmez la suppression.

Le bloc est supprimé des blocs attachés à la structure mais son historique reste en mémoire. Il peut être réaffecté à cette structure ou à une autre par recherche à l'aide du nom du fabricant et du numéro de série grâce au menu «Enregistrez un nouveau bloc».

- 82** **Rappel** : En cas de difficulté, vous pouvez contacter l'un des référents de votre structure.

12 - Contacts



83 Pour toute question concernant cette notice ou le nouveau site TIV : tiv@ffessm.fr

84 Permet l'accès direct à la page «Contacts FFESSM» du site www.ffessm.fr et aux

mentions légales de l'application TIV.



NOTES